



DEFINIR LES ALERTES SUR ANDROID

DÉFINIR LES ALERTES SUR ANDROID

1. GÉNÉRALITÉS

2. QUI VOIT LES ALERTES

3. OÙ S’AFFICHE LES ALERTES

3.1 Dans la liste des dossiers

3.2 Dans le dossier

3.3 Dans la fonction « Journal »

3.4 Dans la fonction « Planning »

3.5 Dans la fonction « Traitements »

4. FILTRAGE DES ALERTES

5. SUPPRESSION DES ALERTES



Pour accéder au chapitre souhaité
Cliquez en maintenant le bouton Ctrl enfoncé sur le lien .



1. GÉNÉRALITÉS

PAACO GLOBULE

1. GÉNÉRALITÉS



Les alertes attirent l'attention sur des dossiers sur lesquels un fait notable est récemment intervenu.

Les alertes concernent :

Journal : la saisie d'une note pour action

Planning : l'ajout d'un rendez-vous de téléconsultation

Traitements : l'ajout d'un nouveau traitement et la modification de la posologie d'un traitement .

D'autres types d'alertes seront créés ultérieurement.



Remarque : l'auteur de l'action à l'origine de l'alerte ne voit pas l'alerte.



2. QUI VOIT LES ALERTES

PAACO GLOBULE

2. QUI VOIT LES ALERTES



Pour l'instant, les alertes ne sont visibles que des applications Android et iOS,
mais elles tiennent bien compte des actions faites
depuis les 3 applications (Web, Android, iOS).

Journal : une alerte produite par la saisie d'une **note pour action** n'est visible que du (ou des) utilisateur(s) ciblé(s) comme intervenant(s) de l'action. (Si l'intervenant de l'action est une structure, l'alerte est visible des utilisateurs de cette structure.)

Planning : une alerte produite par l'ajout d'un **rendez-vous de téléconsultation** dans le Planning n'est visible que de l'intervenant 'requis' (= l'expert). (Si l'intervenant 'requis' est une structure, l'alerte est visible des utilisateurs de cette structure.)

Traitements : une alerte sur les **traitements** n'est visible que des utilisateurs ayant accès à cet écran.



3. OÙ S’AFFICHENT LES ALERTES ?

3.1 Dans la liste des dossiers



3. OÙ S’AFFICHENT LES ALERTES ?

3.2 Dans le dossier

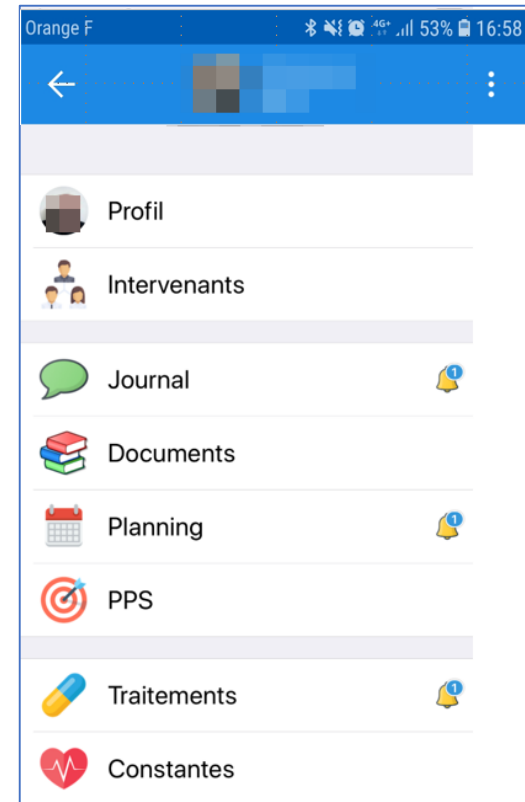
PAACO GLOBULE

3. OÙ S’AFFICHE LES ALERTES

3.1 Dans le dossier



Sur chaque fonction concernée par l'alerte.





3. OÙ S’AFFICHENT LES ALERTES ?

3.3 Dans la fonction journal

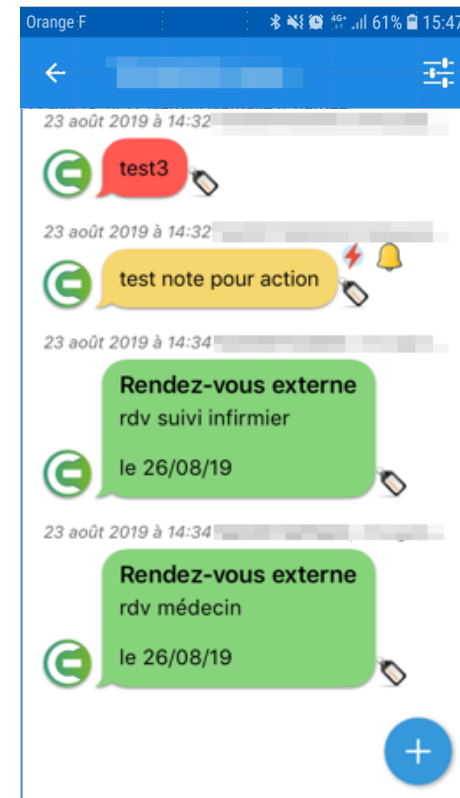
PAACO GLOBULE

3. OÙ S’AFFICHE LES ALERTES

3.3 Dans la fonction « Journal »



La cloche désigne la note pour action concernée par l'alerte.
 (Rappel : une note pour action est toujours marquée par un éclair, qui clignote si l'utilisateur est ciblé par l'action.)





3. OÙ S’AFFICHENT LES ALERTES ?

3.4 Dans la fonction Planning

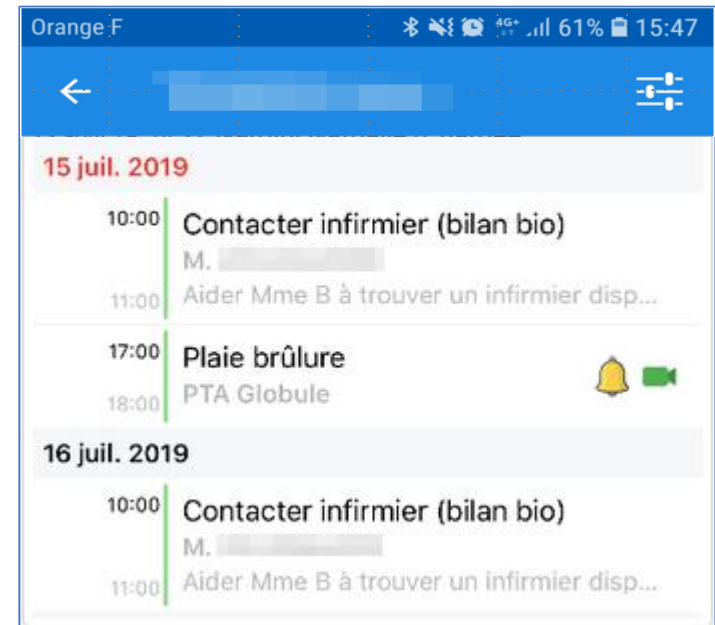
PAACO GLOBULE

3. OÙ S’AFFICHE LES ALERTES

3.4 Dans la fonction « Planning »



La cloche désigne le rendez-vous de téléconsultation concerné par l'alerte.
(Rappel : un rendez-vous de téléconsultation est marqué par une caméra.)





3. OÙ S’AFFICHENT LES ALERTES ?

3.5 Dans la fonction traitements

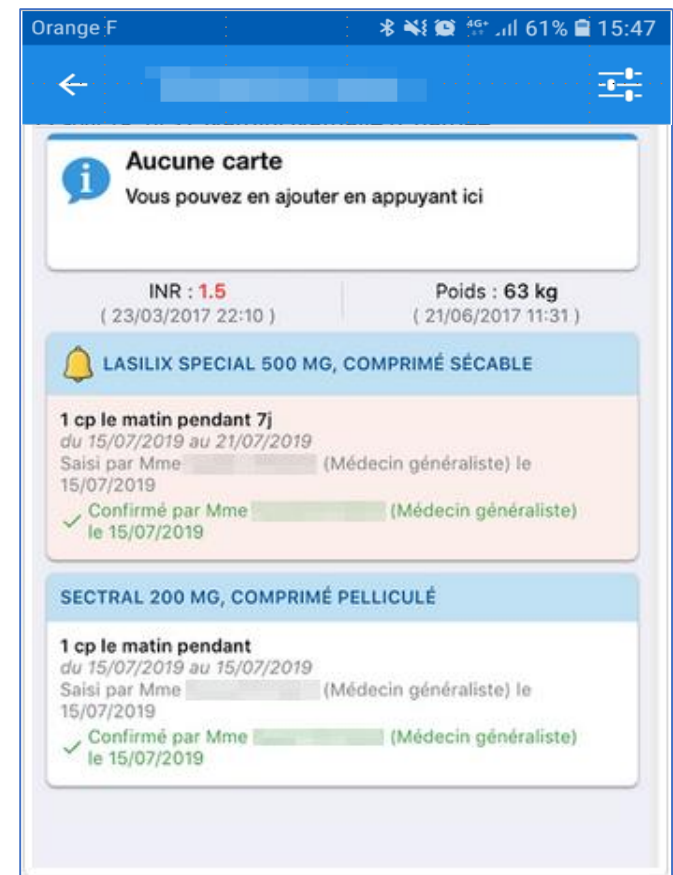
PAACO GLOBULE

3. OÙ S’AFFICHE LES ALERTES

3.5 Dans la fonction « Traitements » »



La cloche désigne le traitement concerné par l'alerte.



Orange F

Aucune carte
Vous pouvez en ajouter en appuyant ici

INR : **1.5**
(23/03/2017 22:10)

Poids : **63 kg**
(21/06/2017 11:31)

 **LASILIX SPECIAL 500 MG, COMPRIMÉ SÉCABLE**

1 cp le matin pendant 7j
du 15/07/2019 au 21/07/2019
Saisi par Mme [redacted] (Médecin généraliste) le 15/07/2019
✓ Confirmé par Mme [redacted] (Médecin généraliste) le 15/07/2019

SECTRAL 200 MG, COMPRIMÉ PELLICULÉ

1 cp le matin pendant
du 15/07/2019 au 15/07/2019
Saisi par Mme [redacted] (Médecin généraliste) le 15/07/2019
✓ Confirmé par Mme [redacted] (Médecin généraliste) le 15/07/2019

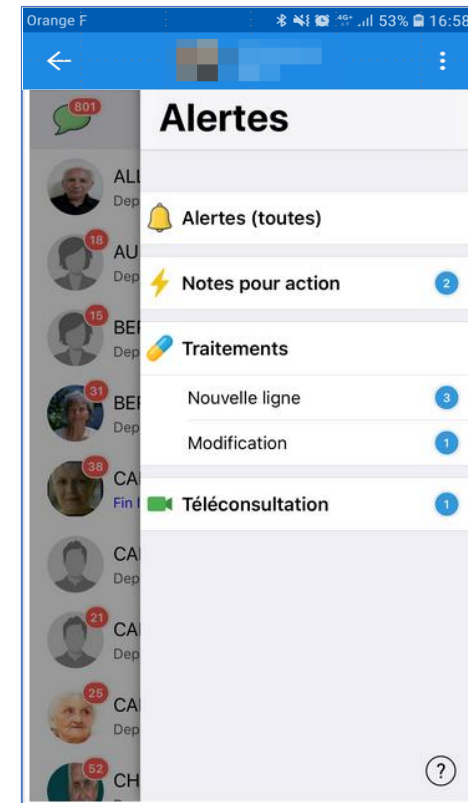


4. FILTRAGE DES ALERTES

PAACO GLOBULE

4. FILTRAGE DES ALERTES

i Depuis la liste des dossiers, un clic sur la cloche ouvre un panneau de filtre. Ce panneau permet de filtrer les alertes par type et d'en connaître le nombre.





5. SUPPRESSION DES ALERTES

PAACO GLOBULE

5. SUPPRESSION DES ALERTES

 Une alerte s'enlève automatiquement lorsqu'on ouvre la fonction concernée.

Si une alerte n'a pas été consultée au bout d'un certain temps,
elle disparaît alors automatiquement.

Ce délai est de 15 jours pour les alertes des notes pour action,
4 jours pour celles des traitements,
1 jour pour celles des rendez-vous de téléconsultation.



ESQA
e-santé en action



Pour tous renseignements complémentaires
Merci de contacter en priorité votre Chargé d'Accompagnement Territoire
Ou le support au 05 64 09 00 90



La Nouvelle Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

